

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU 13 MARS 2007**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 13 mars 2007, à 18 heures, salle de réunion du Conseil Communautaire à Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : MM. STENUIT Jean, LEROY Marcel, CHEMOLLE Gilbert, VAUCOULON Gérard, Vice-présidents.

Mesdames ONIS Oksana, PELLETIER Mauricette, PERARD Anne-Marie, STANIA Sulianne, MM. BOIZET Bernard, BONNAUD Rémy, DERVOUOT Jackie, MAILLARD Georges, PUTHOIS Alain, et SIMONNET Maurice formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : M. BLOCH Maurice ayant donné pouvoir à M. Michel REBEQUET.

Absents excusés : Mmes LEPELIER Françoise, MM. JUSZCZAC Mieczyslaw, MARTIN Michel, RENAULT Michel

Secrétaire de séance : M. LEROY Marcel.

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune autre observation, est adopté par le Conseil.

Présentation du Compte Administratif 2006 :

Le Président présente au conseil les comptes administratifs 2006 de la Communauté de Communes et du budget annexe (ZAI) :

1 – ZAI des Vignes de Mauny : Le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 1.089,17 euros et un déficit d'investissement de 44 586.60 euros (cf. Annexe 1).

2 – Communauté de Communes de la Vanne : Le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 146.965,37 euros et un excédent d'investissement de 71.146,77 euros (cf. annexe 2).

Le Président ayant quitté la salle, le Conseil de la Communauté de Communes sous la Présidence de M. STENUIT, vice-président, adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2006 ainsi présenté.

Compte de Gestion 2006 :

Le Conseil approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2006 du Receveur Communautaire pour la Communauté de Communes de la Vanne et pour la ZAI des Vignes de Mauny dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif 2006.

Budget 2007 :

Le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2007 de la Communauté de Communes de la Vanne qui s'équilibre en section d'investissement à 134.562 euros et en section de fonctionnement à 495.766 euros. (Annexe 2)

Le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2007 avec les comptes de stocks de la Zone d'Activité des Vignes de Mauny, équilibré en compte de charges à 1.632.935 euros et en compte de bilan à 1.232.624 euros (voir annexe 1)

Taux d'imposition :

Le Conseil décide de maintenir les taux d'imposition pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non-bâti et la taxe professionnelle soit : Taxe d'habitation : 1.19%, Taxe foncier bâti : 2.07%, Taxe foncier non bâti : 4.11%, Taxe professionnelle : 1.26%

Par ailleurs, les membres du conseil décident de porter à 9,9 % au lieu de 9.7% le taux de taxe sur les ordures ménagères et fixe la taxe professionnelle de zone à 7%.

Subventions :

Les subventions suivantes, pour un montant total de 11.780 euros sur 15 000€ sont inscrites au budget primitif 2007 :

Festival en Othe :	900,00 €
Syndicat d'Initiative de la Vallée de la Vanne :	7.900,00 €
Syndicat d'Initiative de Sens :	80,00 €
Van'Action (Foire de la St Amour) :	900,00 €
Vareilles (Animation de la Puce) :	500,00 €
Chigy (Concert Association Accords) :	500,00 €
Bagneaux (Festival Reggae) :	500,00 €
Les Sièges (Parade des années 60) :	500,00 €

Un crédit de 3 220 euros restant est destiné pour les éventuelles subventions à d'autres manifestations proposées par les associations de la Communauté de communes.

Monsieur VAUCOULON fait remarquer aux membres du conseil que l'augmentation de la subvention allouée au S.I.V.V. n'est pas proportionnelle à celles des autres organismes. Le Président indique qu'elle est supérieure à la demande faite par le syndicat d'initiative, et monsieur DERVOUIT, Trésorier du S.I.V.V., rassure monsieur VAUCOULON quant à l'état de la trésorerie dudit syndicat.

Avenant avec la société COVED :

Le Président fait lecture de l'avenant au marché d'appel d'offres du 1^{er} janvier 2005 pour la collecte et le transport des ordures ménagères demandé par la société COVED suite à l'augmentation des coûts d'exploitation engendrés par les jours de fermeture de l'usine d'incinération de Sens.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la plus value de 150,00 € H.T. par jour de détournement dans le cadre d'une fermeture occasionnelle de l'usine d'incinération de Sens et ce à compter du 12^{ème} jour de fermeture et autorise le Président à signer ledit avenant.
Ce présent avenant prendra effet au 15 décembre 2006.

Adhésion éco-organisme pour les DEEE :

Vu le décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des déchets d'équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements,
Vu l'arrêté du 22 septembre 2006 conjoint des ministres chargés de l'écologie, de l'industrie et des collectivités locales, relatif à l'agrément d'OCAD3E,
Les membres du Conseil Communautaire décident d'adhérer à l'éco-organisme ECOLOGIC et autorisent le Président à signer la convention et tout document relatif à cet effet avec cet organisme coordonnateur.

Adhésion Charte Régionale ADEME :

Suite à la délibération du 25 janvier 2007 relative à l'adhésion à la Charte Régionale pour l'amélioration de l'accueil en déchèterie, des déchets des entreprises artisanales et des professionnels du bâtiment de Bourgogne, un diagnostic de fonctionnement de la déchèterie de Villeneuve l'Archevêque sera réalisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Yonne. Ce diagnostic déterminera de la possibilité d'adhésion à ladite Charte.

Foire de Sens :

Le Président présente au Conseil les deux panneaux représentatifs de la Communauté de Communes qui seront exposés lors de la Foire de Sens qui organise cette année une action spéciale de communication sur l'environnement. La Communauté de Communes communiquera sur le captage des eaux de la Vanne par la SAGEP.

Adhésion à l'association e-Bourgogne :

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, Vu le décret du 16 août 1901, Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, Vu la convention passée entre l'Etat et la Région Bourgogne lui confiant l'expérimentation d'une plate-forme électronique de services en partenariat avec les collectivités publiques du territoire. La région de Bourgogne s'est vue confier par l'Etat la conduite de l'expérimentation en Bourgogne d'une plate-forme électronique de services fournis aux citoyens, aux entreprises et tous autres usagers de différents services publics par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public du territoire Bourguignon. La réussite de l'expérimentation de cette plate-forme de services dématérialisés dénommée e-Bourgogne nécessite la fédération de l'ensemble des collectivités publiques du territoire régional et la mutualisation de leurs moyens. Cet objectif essentiel de partenariat a d'ailleurs été assigné conventionnellement par l'Etat à la Région Bourgogne pour parvenir à la mise en œuvre de cet important projet de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics. Le premier volet de l'expérimentation portant sur la dématérialisation de l'achat public a d'ores et déjà été mis en œuvre avec succès par le biais d'un groupement de commandes temporaire auquel notre Communauté de Communes adhère avec une grande partie des collectivités territoriales de Bourgogne, la région ayant la qualité de coordonnateur de ce groupement. Toutefois le développement de la plate-forme requiert celui de nombreux autres services. Ce développement nécessite la constitution d'une structure juridique pérenne capable de porter un périmètre de services bien défini et de garantir un partenariat solide entre l'ensemble des collectivités et organismes concernés. L'objectif du territoire Bourguignon est donc de parvenir à un accord sur le cadre partenarial pérenne pouvant porter le projet e-Bourgogne et réunir tous les acteurs. Pour ce faire nous convenons qu'une phase de préfiguration de ce que pourra être la structure de partenariat et la configuration de la plate-forme est nécessaire. Cette phase de préfiguration permettra d'associer, dans un cadre structuré, l'ensemble des partenaires et en particulier notre communauté de communes, à la réflexion indispensable sur e-Bourgogne et son développement pérenne. La Région Bourgogne qui à ce stade entretient principalement la réflexion sur le développement de la plate-forme e-Bourgogne a donc proposé à notre collectivité de participer à une association de préfiguration.

Cette association dont les statuts sont joints aura pour objet de : proposer, tester, mettre en place une structure de partenariat pérenne sous ses aspects juridiques, économiques et fonctionnels (définition et mise en œuvre des services) capable de faire vivre dans la durée la plate-forme électronique de services publics ; parvenir à un accord de ses membres sur la constitution d'une structure de partenariat pérenne d'un point de vue économique et juridique et sur la définition du périmètre de son activité en termes de services offerts. Notre communauté de communes apparaît comme particulièrement intéressée au développement de e-Bourgogne et doit pouvoir adhérer à l'association dont les statuts joints en annexe prévoient qu'elle disposera de la qualité de membre élu et participera, à ce titre, au Comité d'orientation stratégique par l'intermédiaire du représentant du collège des groupements de communes. Il est proposé au Conseil de désigner son représentant afin qu'il puisse représenter l'ensemble des membres du collège de la Communauté de Communes de la Vanne au sein du Comité d'orientation stratégique.

Après délibération, les membres du Conseil : autorisent l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vanne en tant que membre élu conformément aux statuts joints ; désignent M REBEQUET en tant que représentant de la Communauté de Communes de la Vanne afin qu'il puisse représenter la collectivité dans le collège des groupements de communes au sein de l'association et lors de l'assemblée générale.

Questions Diverses :

Devis pour le nettoyage et l'entretien des espaces propreté :

Le Président présente aux conseillers trois devis d'entreprises concernant le nettoyage des points d'apport volontaire de la Communauté.

Les membres du Conseil retiennent à l'unanimité l'entreprise ESN de Sens, moins disante, pour un montant forfaitaire mensuel de 184,00 €uros H.T. pour un minimum de deux interventions annuelles (d'autres prestations prévues au devis pourront être réalisées sur demande).

Point sur les cartes communales :

Les prochaines réunions de travail auront lieu le lundi 26 mars 2007 à 9h à Vareilles et Les Clérimois, à 11h à La Postolle, à 14 h à Chigy et à 16h à Les Sièges.

Deux réunions publiques sont prévues le mercredi 28 mars 2007 à 19h pour Les Clérimois et La Postolle (à la salle polyvalente de Les Clérimois) et le jeudi 29 mars à 19h pour Chigy, Vareilles et Les Sièges (à la salle des fêtes de Chigy).

Numérisation du cadastre :

Le Président informe les membres du Conseil qu'une démonstration de numérisation du cadastre sera réalisée le lundi 19 mars à 14 heures aux services du Cadastre de Sens.

Zonage d'assainissement de Vareilles :

Monsieur SIMONNET informe les membres du conseil que le zonage d'assainissement de la commune de Vareilles sera réalisé dans le même temps que l'établissement de la carte communale.

La séance est levée à 20 heures 25.